

sairement pour son intelligence ou pour l'apport qu'il pourrait faire au conseil...

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question, afin qu'il ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles? Il remarquera que l'amendement dit non pas Canadien français ou Canadien anglais, mais qu'il doit être tenu compte de la dualité linguistique. Un Canadien anglais peut parler les deux langues et, alors, on tient compte de la dualité linguistique. Un Canadien français peut parler les deux langues, et l'on tient également compte de la dualité linguistique. J'aimerais que le député de Verdun (M. Mackasey) prenne cela en considération.

[Traduction]

M. Mackasey: Monsieur le président, le député de Lapointe a déjà fait son discours et il est en train de résumer exactement ses propos d'il y a vingt minutes.

N'en déplaise au député de Lapointe, le point que j'essaie de faire ressortir est le suivant. Ayant vécu peut-être plus longtemps que lui dans la province de Québec—à 44 ans, je suis peut-être son aîné—je ne me considère pas moins québécois, pour être né de parents irlandais, que lui qui se trouve être né de parents canadiens-français. En outre, parfois, en écoutant le député de Lapointe, je crois respecter, comprendre et apprécier plus que lui l'apport qu'ont fait les Canadiens d'expression française au Canada.

Toute société de la Couronne au Canada, nouvelle ou déjà établie, qui compte des Canadiens français à son conseil d'administration, les a non pas à cause d'une loi mal fondée qui l'y oblige, mais parce qu'elle voit que les Canadiens français ainsi que les Canadiens anglais peuvent lui apporter une contribution valable. Si nous voulons unifier le pays un jour, monsieur le président, il est temps que nous cessions de vouloir décréter des choses pareilles. On n'élimine pas les préjugés par des lois; on les vainc par l'habitude et la compréhension.

Le député de Lapointe semble oublier que les Canadiens d'expression française, avec les dispositions actuelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ont atteint des postes de grand prestige au Canada, non pas à cause d'un amendement à un projet de loi ou à cause d'une condition particulière de la constitution du pays ou de la constitution d'une

[M. Mackasey.]

société qui en imposait la nomination. Le député parle de sociétés qui n'ont pas de représentation canadienne-française. Que dire du président de la Société Radio-Canada? Que dire de M. Roberge, président de l'Office national du film? Que dire du gouverneur général du Canada, que le chef de l'opposition a jugé bon de nommer comme premier gouverneur général du Canada d'expression française? Que dire de l'ancien premier ministre, M. St-Laurent? Que dire de la contribution du général Allard, qui devient le premier soldat du pays? Ces nominations dépendent-elles d'une loi? Que dire de la représentation canadienne-française à la Cour suprême du Canada, sans oublier le juge en chef lui-même?

Une fois nommés à ces postes, ils n'ont pas cherché refuge derrière quelque mesure législative. Ils ont été nommés parce qu'ils étaient compétents et aussi parce qu'ils étaient des Canadiens d'abord et des Québécois ensuite. Le moment est venu pour le député de Lapointe de faire la même chose.

J'ai pris la parole à la Chambre, non pas hier, mais il y a trois ans pour demander que nous débarrassions le Canada des séparatistes anglophones. J'ai prédit que les séparatistes francophones disparaîtraient et je répète volontiers cette prédiction aujourd'hui. Mais parfois je me demande si le député qui siège dans le coin, dans la lutte qu'il engage pour obtenir pour le Québec le rang d'État associé, se rend compte qu'il abuse du mandat que lui ont confié les commettants de Lapointe, c'est-à-dire de représenter ici un Canada uni. C'est là son mandat; il n'est pas chargé, à l'occasion de chaque petite mesure présentée à la Chambre de réaffirmer les droits de tous les Canadiens français.

Monsieur le président, les Canadiens français ont droit aux mêmes choses que moi. Ils ont le droit de se faire une place au soleil tout comme moi, c'est-à-dire grâce à un dur labeur et en faisant reconnaître leurs dons. Pour réaliser l'unité que nous souhaitons tous, indépendamment de l'endroit où nous siégeons, cessons donc de mettre un préfixe à l'adjectif canadien, car nous sommes tous des Canadiens. On veut simplement prévoir dans le bill que tous les directeurs du conseil d'administration du Centre national des Arts seront des Canadiens.

Il me répugne de me mettre en colère à propos d'une question aussi importante, mais j'aimerais dire en conclusion qu'une telle discussion est courante; j'ai discuté en groupes de deux, trois, dix et vingt personnes.